

19

MAI

2025

Communes

Projet de révision partielle du plan directeur communal (PDCom) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons

Contexte

L'adoption du plan directeur cantonal 2030 accompagné de sa première révision nécessitent que les communes révisent leur propre plan directeur, afin qu'il soit compatible avec les nouvelles dispositions cantonales. Le plan directeur communal (PDCom) actuel date de 2007 et nécessite une révision partielle face à l'évolution des enjeux auxquels les communes doivent désormais faire face, en lien avec le dérèglement climatique, la limitation des ressources et la question sociale.

Le plan directeur communal (PDCom) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons a été élaboré sur la base de 3 volets stratégiques :

- Assurer la préservation du socle des ressources
- Renforcer la structure du territoire communal
- Accompagner la densification / mutation de la commune

Dans ce cadre, des fiches de mesures sont détaillées dans le plan directeur communal.

Procédure

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L 1 30), la commune d'Hermance, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage une consultation publique de 30 jours, du 19 mai au 17 juin 2025 sur le projet de révision partielle du plan directeur communal (PDCom) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, le document peut être consulté :

- Au département du territoire, Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage, (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 16h00), tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : www.ge.ch/c/plans-en-consultation ;
- A la Mairie d'Hermance, rue de l'Eglise 1, (Lundi : 09h - 12h / Mardi : 14h - 19h / Jeudi : 14h00 - 18h / Vendredi : 09h - 13h) et sur le site internet à l'adresse suivante : www.hermance.ch ;

Les observations relatives au projet de révision partielle du plan directeur communal (PDCom) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons, doivent être adressées par écrit à la mairie d'Hermance par courrier postal, ou par courriel à l'adresse suivante mairie@hermance.ch avec la mention : « consultation publique PDCom ».